

Agence C. DAIROU - M. JONDERKO - G. ROBERT
2A, Rue Tédénat CS91097 - 30906 NIMES Cedex 2
mail : djr@mma.fr
Tél : 04.66.76.25.90 - Fax : 04.66.21.66.91

NOTE A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DEPARTEMENTAUX

Vous êtes responsables d'un comité départemental affilié à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal. Pour vous, il est essentiel d'être bien informés sur les garanties dont vous bénéficiez à travers le contrat d'assurance souscrit par la F.F.P.J.P. pour votre comité, vos clubs, vos licenciés et bénévoles.

Nous avons réédité et actualisé les documents pour la saison 2011.

Nous vous rappelons que :

Le guide est un résumé des garanties offertes par le contrat de la F.F.P.J.P. à ses adhérents, clubs, Comités et Ligues affiliés.

Il permet de rappeler succinctement les différentes démarches à effectuer en cas de sinistre, de vérifier les assurances que les clubs doivent souscrire en complément pour leurs locaux, et éviter de conserver des assurances pouvant faire double emploi notamment en responsabilité civile.

- La notice d'information des garanties acquises au licencié doit lui être remise à la délivrance/renouvellement de sa licence. Ce document permet d'adhérer pour un prix de 7,50€ au lieu de 9 € à des garanties beaucoup plus étendues.

Cette option « Avantage » peut être souscrite par les joueurs licenciés mais aussi par les dirigeants de clubs, Comités et Ligues.

Nous vous rappelons que **la loi sur le sport oblige les dirigeants sportifs à proposer à leurs adhérents la souscription de garanties complémentaires.**

Un exemplaire de la déclaration de sinistre est à remettre à chaque club affilié.

Les déclarations de sinistres doivent toujours transiter par votre Comité Départemental.

Tous les justificatifs et éléments permettant de préciser les circonstances d'un sinistre, ne peuvent que permettre d'accélérer son règlement.

L'ensemble des documents de l'assurance de la FFPJP y compris l'attestation d'assurance de l'année en cours sont téléchargeables sur le site : www.ffpjp.info

Vous souhaitez en savoir plus ? Votre agent d'assurance MMA et son équipe se tient à votre disposition pour des cas particuliers : n'hésitez pas à communiquer par mail : djr@mma.fr à tout moment.

Bien cordialement,

Christian DAIROU, Michel JONDERKO, Grégory ROBERT

Agents généraux MMA.

Alain CANTARUTTI

Président de la F.F.P.J.P.